

# COMPTE RENDU REUNION DE BUREAU AITB DU MARDI 04-12-12 A 18H30

## Introduction par le Président

Exposition des faits  
Proposition de tour de table  
Recherche de pistes pour sortie de crise

## 1- Historique du bureau Midi Pyrénées et des initiatives prises par celui-ci depuis 1 an sans respect des règles de l'AITB :

### En 2011-2012

- ✓ Ouverture du bureau MP à une étudiante du BTS banque, ni étudiante ou diplômée ITB
- ✓ Mise en place d'un système de prélèvement autonome

### AG du 20/10/2012

- ✓ Rappel des règles sur les prélèvements acceptés par MP

### Conférence à Toulouse du 29/11/2012

- ✓ Emission de cartes de visites au logo AITB MP avec la mention « Association des cadres de la profession bancaire »
- ✓ Bulletins d'adhésion laissant la possibilité à des membres cooptés non diplômés de devenir adhérents avec tarifs définis alors que ce sujet est en cours de réflexion au sein de la fédération.
- ✓ Remise d'autorisation de prélèvements avec le NNE de MP
- ✓ Partenaires locaux mentionnés sur les cartes de visite sans tenir compte des partenariats nationaux.

Suite à ces différents constats, le Président décide de suspendre les droits d'accès au site de l'AITB au bureau MP et d'organiser la conférence qu'il avait demandé à M. Pauget sur Paris au lieu de Toulouse.

### Le 1<sup>er</sup> décembre 2012

Béatrice envoie au nom du bureau MP un mail soulevant différents points d'interrogation pour l'AITB / MP. Les propos tenus sont diffamatoires sur les actions de la fédération et sur la personne de notre Président PDB.

## 2 – Tour de table : synthèse

### ✓ CONSTATS

- Volonté de MP de faire avancer l'AITB mais les méthodes employées ne respectent pas le cadre de l'AITB : plusieurs dérapages ont été constatés.
- Comportement de la Présidente de MP inacceptable au regard de sa fonction.
- Méthode de communication inadmissible de par le caractère diffamatoire envers le Président de la Fédération et les actions menées par la Fédération
- Dégradation de l'image de l'AITB auprès des banques, du CFPB et des représentants (Président et Secrétaire Général) de la Confédération Internationale des associations des diplômés de l'ITB de par la communication effectuée auprès de tiers non concernés
- Taille croissante de l'AITB qui nécessite de définir plus précisément le cadre d'action de chacun
- Une partie du bureau ne cautionne pas la décision unilatérale de modifier le lieu de la conférence de Pauget par PDB. Pas de remise en question du fond mais seulement de la forme (absence de consultation du bureau préalable à la décision)

### ✓ PISTES DE REFLEXION

- Travail à mener sur l'élaboration d'un règlement intérieur qui définira le cadre à respecter (déjà engagé avant l'AG avec le Kit) : il s'agira bien là d'un véritable règlement proposé aux AITB régionales qui s'engageront après validation à le respecter.
- Réflexion sur l'amélioration de la communication à établir entre la fédération et les associations régionales
- Réflexion sur possibilité de sanctions à infliger aux AITB Régionales en cas de non-respect des règles approuvées par tous dans notre règlement intérieur.

## 3 – Décisions prises –

- **Suspension des droits d'accès au site de l'AITB de Béatrice et des membres de son bureau en tant qu'administrateur, et ce jusqu'à notre prochain C.A : voté et accepté à l'unanimité des membres présents.**
- **Décision d'une convocation urgente d'un prochain C.A le samedi 15 décembre prochain, avec convocation EXCEPTIONNELLE de l'ensemble des membres du Bureau de l'AITB / MIDI PYRENEES ; compte tenu de la difficulté à rassembler le plus grand nombre d'Administrateurs ce jour-là, la date proposée de notre prochain C.A a été fixée au SAMEDI 26 JANVIER 2013 sur PARIS.**